

COMMUNIQUÉ

Aux administrateurs de régimes d'assurance collective Changements fiscaux

Hausse de la taxe sur les primes d'assurance au Québec

Afin d'assurer l'harmonisation avec la taxe de vente du Québec (TVQ), le Gouvernement du Québec a annoncé une augmentation de la taxe de vente applicable aux primes d'assurance. Ce changement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027, date à laquelle le taux de la taxe sur les primes passera de 9 % à 9,975 %.

Incidence pour votre organisation

Groupes facturés par iA Groupe financier

- Nous appliquerons automatiquement le nouveau taux de taxe à vos factures à compter du 1^{er} janvier 2027.

Groupes autofacturés ou administrés par un tiers

- Le montant total des primes, y compris les ajustements, payé après le 31 décembre 2026 sera assujéti au taux de 9,975 %*. Les groupes autofacturés et les administrateurs tiers devront donc **modifier la taxe applicable aux primes qui s'ajoutent à leurs remises et informer iA Groupe financier** du montant de primes taxables applicable.
- Si des factures n'appliquent pas le bon taux de taxe, nous vous les retournerons afin que vous les corrigiez.

Pour plus de détails sur ce changement, consultez la [T-0.1 – Loi sur la taxe de vente du Québec](#) et le [Plan budgétaire 2025-2026](#), section D.20.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou conseillère, ou avec votre directeur ou directrice de compte de iA Groupe financier.

*Par exemple, une prime d'assurance couvrant le mois de décembre 2026 mais payée en janvier 2027 sera assujéti au nouveau taux de 9,975 % puisque le taux applicable est déterminé selon la date du paiement, et non selon la période couverte par la prime.

En tant qu'administrateur du régime d'assurance collective, vous avez un rôle important à jouer pour informer vos participants et participantes à propos de leur régime. Nous comptons aussi sur vous pour leur remettre tous les documents explicatifs et administratifs lors de l'adhésion, ou sur demande. Nous vous aiderons à leur indiquer où se trouve cette documentation, si elle n'est pas disponible sur papier. Si vous avez des questions, consultez le Guide de l'administrateur ou communiquez avec votre directeur ou directrice de compte ou votre directeur ou directrice, Relations avec la clientèle.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur ce [site Web](#).

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

1 877 422-6487

26 octobre 2026